



Bienvenue en réadaptation musculo-squelettique

Brochure informative pour les patient-e-s
et leurs proches

- 4 Qu'est-ce que la réadaptation musculo-squelettique ?
- 5-7 Lignes directrices
- 8 Qui constitue l'équipe interprofessionnelle ?
- 9 Planning hebdomadaire et horaires des visites
- 10 Est-ce possible de bénéficier d'un congé durant le séjour ?
- 10 Message aux familles et aux proches
- 11 Cas de pertes/vols/dégâts ou détériorations de biens des patients

Chère patiente, cher patient,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le Service de réadaptation musculo-squelettique (RMS) et espérons rendre votre séjour le plus agréable possible.

4 Qu'est-ce que la réadaptation musculo-squelettique ?

La réadaptation musculo-squelettique s'adresse aux personnes présentant des atteintes de l'appareil locomoteur ou des troubles rhumatologiques. Elle intervient à la suite d'une perte des fonctions motrices et sensorielles consécutives à un accident, une maladie, une amputation ou encore à une opération programmée. Elle vous permettra de bénéficier de thérapies ciblées sur vos besoins et votre projet.

Les difficultés engendrées par ces atteintes peuvent entraîner une limitation des capacités motrices, voir une perte d'autonomie et d'indépendance et impacter la vie quotidienne, la vie professionnelle, les activités sportives et les loisirs. Les professionnel-le-s de santé vont détecter ces difficultés, les évaluer et vous aider à les surmonter.

L'objectif principal de la réadaptation est de vous guider dans ce processus pour que vous retrouviez le plus d'indépendance et d'autonomie possible dans les gestes de la vie quotidienne en fonction de vos besoins, de vos ressources et de vos limites. Votre participation active est indispensable dans cette prise en charge et votre positionnement en tant qu'acteur-trice est primordial durant tout le processus de réadaptation.

Lignes directrices 5

La réadaptation fonctionne grâce à un partenariat entre vous et l'équipe interprofessionnelle et se base sur des objectifs. A votre arrivée dans le service, chaque membre de l'équipe échange avec vous pour fixer les objectifs de votre séjour.

La durée de séjour dépend de plusieurs paramètres, mais repose essentiellement sur vos objectifs de réadaptation, vos progrès ainsi que sur l'accord de prise en charge par votre assurance maladie. Concernant ce dernier élément, votre assurance maladie fixe une durée de séjour maximale, date à partir de laquelle le séjour hospitalier ne peut plus être poursuivi. Seules des justifications médicales peuvent prolonger votre séjour.

Si, en tant que patient-e, vous êtes au bénéfice de certains droits, vous avez également certains devoirs. Il vous incombe notamment d'informer les professionnels de la santé de façon claire sur vos symptômes et traitements. Il est aussi de votre responsabilité de suivre de manière conforme le traitement prescrit. Une relation transparente entre le professionnel de la santé et le-la patient-e permet une prise en charge optimale.



Lignes directrices 7

Les thérapies sont quotidiennes et intensives, c'est pourquoi nous vous demandons d'apporter avec vous les effets suivants.

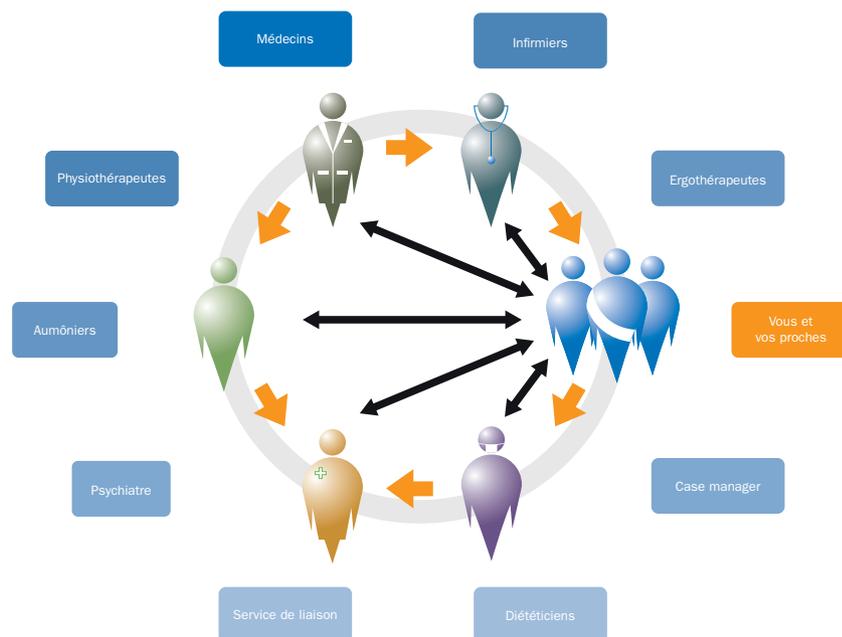
- Affaires de toilette
- Médicaments personnels
- Sous-vêtements
- Habits confortables pour les thérapies
- Chaussures adaptées
- Moyen auxiliaire de mobilisation personnel (si vous en possédez un)
- Maillot de bain
- Matériel d'autocontrôle de la glycémie en cas de diabète
- Matériel de stomie si nécessaire

•
•

8 Qui compose l'équipe interprofessionnelle ?

La prise en charge en réadaptation est interprofessionnelle et associe les médecins, l'équipe soignante, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les psychologues, les diététiciens et le Service de liaison.

Le travail en équipe interprofessionnelle permet de procéder à des évaluations de vos besoins et d'harmoniser les liens entre chacune des disciplines afin d'assurer une prise en charge globale. Tout au long du séjour, il est important de suivre les recommandations données par les médecins, l'équipe soignante et les thérapeutes.



9 Planning hebdomadaire et horaires des visites

Le jour de votre arrivée, vous allez recevoir un planning hebdomadaire de thérapies. Celles-ci sont réparties du lundi au vendredi de 8 à 17 heures et durent chacune en moyenne 30 minutes. Leur intensité est adaptée à vos limites, vos besoins et vos ressources et est basée sur vos objectifs. Il est important de respecter ce planning.

L'assurance demande à ce que vous effectuiez au minimum 450 minutes de thérapies en moyenne par semaine durant votre séjour. En cas de difficultés pour les réaliser, nous trouverons ensemble une solution qui peut être une réorientation en court-séjour ou dans une autre structure, le temps que vous puissiez effectuer ces thérapies.

Si vous avez des rendez-vous prévus pendant votre séjour, merci de nous communiquer les dates et la nature de ces derniers dès que possible. Nous vous rendons attentifs au fait qu'ils peuvent ralentir votre progression, raison pour laquelle le médecin pourrait être amené à les repousser.

Les visites ont lieu tous les jours de 14 à 20 heures. Il est également possible de manger avec vos proches à la cafétéria en réservant leur repas à la réception de l'hôpital. Les visites sous-entendent :

- respecter les mesures sanitaires ;
- respecter les consignes données par l'équipe médicale et thérapeutique ;
- regarder le planning des thérapies affiché sur le tableau blanc en chambre pour prévoir les visites hors de temps de thérapies.

10 Est-ce possible de bénéficier d'un congé durant le séjour ?

Durant votre hospitalisation, il est possible de bénéficier d'un congé durant le week-end en accord avec le médecin du service. L'équipe soignante vous donnera toutes les informations nécessaires si cela se présente.

Message aux familles et aux proches

Voici quelques conseils à retenir :

- Vous êtes acteur-trice de la prise en charge de votre proche et une personne ressource.
- Selon les objectifs de votre proche et avec son accord, vous pouvez assister aux thérapies dans le but d'enseignement ou de suivi. Pour cela, nous vous demandons de vous adresser au personnel.
- N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, de vos craintes en lien avec le projet de sortie pour que nous puissions échanger et trouver la solution la plus adaptée à la situation.
- Nous sommes à votre écoute et vous rencontrons volontiers lors d'une réunion de famille, pour vous donner les informations dont vous avez besoin et répondre à vos questions.
- Pensez également à vous et votre santé, ne vous surchargez pas et n'hésitez pas à nous solliciter si vous en ressentez le besoin.

Cas de pertes/vols/dégâts ou détériorations de biens des patients 11

Nous vous rendons attentif-ve au fait que les effets personnels gardés en chambre se trouvent sous votre responsabilité. Des dispositifs sécurisés sont disponibles dans les chambres pour pouvoir y ranger vos biens de valeurs ou tout autre objet que vous voudriez mettre sous clé.

Toutefois, si vous veniez à perdre un bien, veuillez le signaler au personnel soignant. Un formulaire est prévu à cet effet.

Où nous trouver ?

Service de réadaptation musculo-squelettique

HFR Meyriez-Murten

Chemin du Village 24

3280 Meyriez

026 306 73 53 (physiothérapie-ergothérapie)